

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du jeudi 3 octobre 2019 à 20 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 25 septembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michäel QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Daniel Le Bras, Pierrick Berthou, Manuel Pottier, Hervé Noël, David Le Doussal, Gérard Jambou, Isabelle Baltus Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Bernard Nedellec, Jeannette Boulic, Erwan Balanant, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Danièle Kha a donné pouvoir à Pascale Douineau  
Nadine Constantino a donné pouvoir à Eric Alagon  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Michel Forget  
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus  
Christophe Couic a donné pouvoir à David Le Doussal à partir de 22h  
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel Pottier

## **24. ATTRIBUTION D'UN PRET D'HONNEUR**

### Exposé :

Un Quimperlois âgé de 19 ans sollicite un prêt d'honneur afin de financer sa deuxième année d'études de communication visuelle suivie au lycée Bertrand Duguesclin d'Auray (56400) et les frais occasionnés liés à sa scolarité.

Le prêt d'honneur est un prêt à taux zéro accordé aux étudiants, remboursable dans les trois années suivant la fin des études. Un prêt du même montant peut être accordé par le Conseil Départemental.

La commission Solidarités et personnes âgées, réunie le 3 septembre dernier, a proposé de lui accorder un prêt de 1600 €.

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de suivre l'avis de la commission Solidarités et personnes âgées et d'accorder au demandeur un prêt de 1600 €.

Avis favorable de la Commission solidarités et personnes âgées du 3 septembre 2019

### Décision :

**Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**



Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ.